

Activités financières du groupe Banque européenne d'investissement – Rapport annuel 2025

2025/2213(INI) - 07/07/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 316 voix pour, 281 contre et 29 abstentions, une résolution sur les activités financières du Groupe Banque européenne d'investissement - rapport annuel 2025.

Les députés se félicitent de la feuille de route stratégique de la BEI pour la période 2024-2027, qui vise à soutenir les priorités politiques de l'Union, ainsi que de la **priorité accrue accordée aux investissements renforçant la compétitivité, la résilience industrielle et la sécurité de l'Europe**.

Le Parlement soutient le rôle de la BEI en tant que **banque du climat**, en faisant valoir que l'action en faveur du climat est considérée comme la priorité stratégique du groupe BEI pour la période 2024-2027, avec bien plus de 50% des investissements annuels alloués à la transition écologique. Il appelle à un renforcement des investissements en faveur des priorités liées à la compétitivité, en particulier pour les PME et les jeunes pousses, ainsi qu'au développement des entreprises européennes innovantes.

La résolution souligne que l'action menée au niveau de l'Union devrait venir compléter, et non supplanter, les investissements des États membres. Elle souligne en outre que la BEI devrait jouer un rôle central pour permettre aux banques commerciales et publiques d'investir dans le secteur européen de la défense. La BEI est encouragée à i) jouer un rôle actif dans le soutien à l'achèvement des projets lancés au titre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR); ii) continuer de mettre au point des instruments financiers innovants afin de **mobiliser l'épargne privée** substantielle de l'Europe en faveur d'investissements productifs, notamment en incitant les investisseurs institutionnels à soutenir le capital-risque.

Le Parlement souligne le rôle déterminant que joue la BEI dans le développement du marché des obligations vertes et la fourniture des solutions de financement aux entreprises durables.

Stimuler l'innovation pour assurer la primauté technologique

Soulignant que l'UE continue d'accuser un retard dans le développement des technologies génériques clés, le Parlement insiste sur la nécessité d'accroître les investissements dans les technologies et les secteurs européens essentiels à la résilience à long terme, notamment **les semi-conducteurs, les chaînes de valeur des batteries, la souveraineté numérique et la fabrication de technologies propres**. Il demande une répartition équilibrée et globale des ressources allouées au titre du programme TechEU entre les PME, les jeunes pousses et les entreprises en expansion.

Les députés estiment que les **investissements en faveur du climat et de l'environnement** peuvent contribuer à renforcer la base industrielle, la productivité et la compétitivité mondiale de l'Europe. Ils soutiennent les investissements dans l'ensemble des chaînes de valeur industrielles afin de permettre des trajectoires économiquement durables vers la **décarbonation**, lorsque ces investissements sont motivés par l'innovation et peuvent renforcer la compétitivité du marché et l'autonomie stratégique européenne. La résolution encourage les investissements dans la recherche et le développement, ainsi que dans les technologies innovantes visant à lutter contre les effets du changement climatique.

Le Parlement demande également d'intensifier les efforts afin de combler le déficit de financement des entreprises à forte croissance et de **favoriser un marché européen des capitaux plus dynamique et plus**

intégré. La BEI est invitée à accélérer les procédures de demande et d’approbation, à réduire les charges administratives ainsi que les exigences en matière de rapports disproportionnées, afin de faciliter l’accès des petits bénéficiaires (PME, jeunes pousses, municipalités) aux financements européens.

Financer la sécurité énergétique et la sécurité de l’approvisionnement en matières premières critiques

Rappelant que la volatilité de l’énergie reste un risque structurel pour l’économie de l’Union, le Parlement invite la BEI à soutenir **les projets d’infrastructures énergétiques**, y compris ceux financés au titre du mécanisme pour l’interconnexion en Europe, afin d’alléger les prix de l’énergie pour les ménages et les entreprises et d’améliorer l’approvisionnement énergétique.

Les députés demandent que les politiques en matière de climat et d’énergie soient mises en œuvre de manière pragmatique, en veillant à financer des solutions rentables, axées sur un impact économique mesurable, qui garantissent une énergie abordable, l’indépendance stratégique, la fiabilité du système et le développement des infrastructures. Ils soulignent l’importance, pour l’économie circulaire, de disposer d’une approche des matières premières critiques fondée sur **le recyclage et la réutilisation** afin de réduire la dépendance de l’Union à l’égard des pays tiers et de renforcer son autonomie stratégique.

Défense et action extérieure

Le Parlement soutient le plan d’action de la BEI de mars 2025 qui vise à renforcer les capacités européennes en matière de sécurité et de défense. La BEI devrait renforcer encore son engagement dans ces secteurs stratégiques. Le soutien financier de la BEI en faveur **de la mobilité militaire, des infrastructures stratégiques et des technologies de pointe** est l’un des principaux facteurs pour favoriser l’intégration des marchés et renforcer les intérêts européens communs.

Notant qu’il subsiste des obstacles qui entravent la pleine mobilisation de capitaux privés en faveur de la sécurité européenne, les députés invitent le Conseil des gouverneurs de la BEI à continuer d’adapter les pratiques de la BEI en matière de prêts à l’industrie de la défense. Ils soulignent par ailleurs l’importance du rôle de l’Union et de la BEI dans la mise en place de partenariats économiques mutuellement bénéfiques avec des pays tiers.

Soutien à la cohésion, à l’agriculture et au logement

Le Parlement encourage la BEI i) à approfondir la coopération avec les banques nationales de développement et les institutions financières régionales afin de maximiser l’incidence territoriale des financements de l’Union et de réduire les disparités régionales en matière d’investissement; ii) à maintenir le soutien à la politique agricole et à la politique de cohésion, y compris une utilisation plus large des instruments financiers pour mobiliser les subventions de l’Union et attirer les investissements privés; iii) à intensifier ses activités visant à améliorer l’accès au logement abordable.

Enfin, le Parlement a réitéré son appel en faveur d’un **cadre interinstitutionnel structuré** garantissant un contrôle parlementaire renforcé, un meilleur accès à l’information et la possibilité pour le Parlement d’apporter sa contribution aux orientations stratégiques de la BEI. Il a insisté sur l’importance que la BEI garantisse la traçabilité des projets financés.